



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 3 juin 2025, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
 - **Modifiant le règlement de zonage 841-2023, ayant pour effet :**
 - **de créer la zone C2-1 en permettant la construction de 1 à 4 logements.**
- ✓ Que le règlement 857-2025 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 5^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2025

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 5^e jour du mois de juin 2025, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 11 juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de juin 2025.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier